

S.P.R.B. – B.D.U. – D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS, attaché
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 18/PFU/486724
Réf. D.M.S. : CL/-2278-0010/04/2013-163PRN
N/réf. : AVL/CC/WSL-2.38/s.547
Annexes : Demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Rue J.-F. Debecker, 40. Site du Moulin de Lindekemael – Villa Rucquoy.
Permis unique – Demande de complément d'étude de la CRMS
(Dossier traité par F. Stévenne à la D.U. / C. Leclercq et G. Conde Reis à la D.M.S.)

En votre courrier du 2 décembre 2013, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en séance du 18 décembre 2013, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait pouvoir effectuer une visite des lieux afin de pouvoir mieux évaluer l'impact du projet sur le bien classé et émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé cette requête au maître d'œuvre, par lettre recommandée dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 19 février 2014. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Nous vous prions agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Catherine Leclercq / Guy Conde Reis
- A.A.T.L. – D.U. : Fabian Stévenne